



## Se faire représenter pour un divorce?

Par **tomorrow**, le **20/04/2010** à **17:02**

Bonjour,

j'habite actuellement dans le 06 et ma femme en guyane, donc à plus de 8000 km de chez moi, j'aimerais savoir si je ne peux pas me faire représenter devant le juge pour le divorce à consentement mutuel qui va se passer en guyane avec le même avocat afin de ne pas me déplacer (inutilement). merci de vos réponse